



Envoi au contrôle de légalité le : 12 avril 2024

Publication électronique le : 12 avril 2024

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 25 MARS 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Stéphanie RIGAUX

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**LE PARTENARIAT ÉDUCATIF AVEC LES COLLÈGES PUBLICS AU SERVICE DE  
LA RÉUSSITE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLÉGIENS DU PAS-DE-  
CALAIS**

(2024-134)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

**Vu** le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.213-2 et suivants et L.216-2 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, son article L.115-1 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2023-211 du Conseil départemental en date du 13/05/2023 « Le collège de demain : vers une nouvelle démarche partenariale et actions éducatives mises en œuvre dans les collèges publics du Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 11/03/2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'adopter le cadre du partenariat éducatif et les propositions d'actions, au titre de la participation du Département aux actions éducatives mises en place dans les collèges publics du Pas-de-Calais, pour l'année scolaire 2024-2025, selon les modalités reprises au rapport et en annexe 1 joints à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à lancer, au nom et pour le compte du Département, l'appel à projets en direction des collèges publics tel que défini au rapport et en annexes joints à la présente délibération.

**Article 3 :**

De valider le projet de convention type qui définira les modalités du partenariat éducatif entre le Département et le collège, dans les termes du projet joint en annexe n°2 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 25 mars 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



**Pas·de·Calais**

Le Département

---

***Partenariat éducatif  
avec les collèges publics***

***Année scolaire  
2024 - 2025***

---

## Le cadre du partenariat :

Depuis 2008, le Département propose aux équipes des collèges publics, un partenariat éducatif qui se concrétise par la mise en œuvre d'un appel à projets où les porteurs de projet peuvent solliciter un accompagnement financier ou s'engager dans un dispositif piloté par le Département ou ses partenaires.

### 10 ACTIONS POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE AU COLLEGE

Le collège est une étape charnière dans le parcours scolaire, phase où l'adolescent se construit dans de nombreux domaines.

La prévention et la lutte contre les discriminations sont un enjeu majeur qui renforce la cohésion sociale et les valeurs de la République. Les actions proposées visent à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination qui engendrent des attitudes, des comportements, des rejets, des exclusions.

La concertation, engagée dans le processus d'élaboration du projet de mandat, a mis en exergue la volonté des collégiens d'être acteurs de leur lieu de vie et de travail au collège. Premiers usagers de ces espaces pendant 4 ans, les élèves ont exprimé des souhaits, des propositions qu'ils ne peuvent pas toujours concrétiser, faute d'un cadre approprié. La participation des jeunes est un défi auquel la société doit répondre pour permettre aux jeunes, d'être en responsabilité, d'avoir davantage de prise sur ce qui les entoure et de développer concrètement leur citoyenneté.

Enfin, pour cette génération qui se déclare inquiète du dérèglement climatique, le changement actuel est vécu comme une urgence : c'est une réalité que certains collégiens ont malheureusement vécu avec les inondations au sein même de leur foyer ou de leur école. Il s'agit, au-delà de la simple sensibilisation, de trouver les moyens de s'adapter, grâce à des actions individuelles et collectives et modifier ainsi les comportements, limitant ainsi les perturbations.

Thématique	Action	Ce qui change en 2024	Financement par collège	Ouverte à tous les collèges sans sélection	Proposée à tous les collèges mais places limitées
Favoriser l'intégration de tous les élèves	Journée de cohésion 6 <sup>ème</sup>	Nouvelle formule	20 € par élève	X	
	Carrefour des parents	Nouvelle action	2 € par élève de 6 <sup>ème</sup>	X	
Lutter contre les discriminations	Ateliers Démocratie & Courage	Nouvelle formule	Atelier financé via une convention avec le partenaire	X	
	Projet Egalité Fille-Garçon	Continuité 2 <sup>ème</sup> année	1500 € par collège	X	
Faire confiance aux jeunes	Budget participatif des collégiens	Nouvelle formule	1000 € par collège	X	
Changer les comportements et répondre aux défis du développement durable.	S'engager pour la biodiversité avec EDEN 62	Nouvelle action	Atelier financé via une convention avec le partenaire		30 collèges
	Défi développement durable	Nouvelle action	Action financée via une convention avec le partenaire	X	
	Des économies d'énergie dans mon collège	Reconduction	2400 € par collège		15 collèges
	Vers une génération mer	Nouvelle formule	billetterie + e classe	X	
	Découvrir le Pas-de-Calais, territoire rural	Nouvelle formule	100 € par classe	X	

## 6 DISPOSITIFS POUR FAIRE GRANDIR LES COLLEGIENS

Les collégiens d'aujourd'hui sont les citoyens de demain. Le Département affirme son ambition en proposant des dynamiques éducatives qui contribuent à la construction et à la formation du futur citoyen.

Parmi les entrées privilégiées, figure tout naturellement la culture comme vecteur de citoyenneté pour les collégiens. En proposant à chaque établissement, un large panel d'actions qui privilégient une approche concrète de l'art et de la culture, qui facilitent des rencontres avec les artistes, les lieux culturels, les œuvres, le collégien est placé comme acteur et producteur de culture.

En plus des projets culturels qui contribuent à l'ouverture d'esprit, le Département impulse des opérations d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression, sous toutes ses formes (presse écrite, studio média, webradio...). Promouvoir l'ouverture au monde par l'accompagnement des séjours en Europe et mieux comprendre les enjeux contemporains sont aujourd'hui, dans un contexte d'incertitudes, des enjeux que le Département promeut.

Thématique	Actions	Ce qui change en 2024	Financement par collège	Ouverte à tous les collèges sans sélection	Proposée à tous les collèges mais places limitées
Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens	Collège au Cinéma	Reconduction	Transports des collégiens + prolongements		20 collèges
	Classe mémoire - La Coupole	Nouvelle action	billetterie + transports	X	
	Art et culture au collège	Reconduction	2000 € par collège	X	
Promouvoir l'ouverture européenne	A la découverte de l'Europe	Nouvelle formule	1500 € par collège	X	
Mieux comprendre les enjeux contemporains	Partenariat avec Sciences Po	Reconduction	Action financée via une convention avec le partenaire		20 collèges
	Webradio 62	Reconduction	Prêt de matériel ou financement		15 collèges

# *Bien vivre ensemble au collège*



# Favoriser l'intégration de tous les élèves

<b>Journée de cohésion 6<sup>ème</sup></b>		<b>Ce qui change en 2024 :</b> Nouvelle formule : renforcement de la notion de cohésion de classe
<b>Financement départemental :</b> 20 € par élève	<b>Bénéficiaires :</b> tous les élèves de 6 <sup>ème</sup>	
<b>Ambition collective</b> ⇨ Favoriser l'intégration et la tolérance pour lutter contre les discriminations		
<b>Participation 2023 – 2024 :</b> 123 collèges – 15 600 collégiens de 6 <sup>ème</sup>		
<b>Présentation :</b>  L'objectif de cette journée est de faire en sorte que chaque collégien de 6 <sup>ème</sup> trouve sa place, avec ses différences, dans le groupe classe considéré comme un élément fédérateur à l'entrée au collège. La journée se réalise en partenariat avec les ressources du territoire, notamment sur la thématique Sport / Nature. Elle peut également aborder d'autres domaines à l'initiative du collège comme les aspects culturels.  Les collégiens, sous l'autorité des équipes éducatives des collèges, ont ainsi la possibilité de bénéficier d'activités spécifiques et de vivre ensemble un moment fort au début de leur scolarité au collège. Pour des raisons de sécurité, certaines activités sont encadrées par du personnel diplômé, mis à disposition par le partenaire. Lors de la définition du projet, une attention particulière sera portée sur les actions où les élèves sont des acteurs actifs et qui privilégient la cohésion de la classe, lieu d'écoute, de partage, d'entraide et de solidarité entre les élèves.		

<b>Le Carrefour des Parents</b>		<b>Ce qui change en 2024 :</b> Nouvelle action
<b>Financement départemental :</b> 2€/ élève de 6 <sup>ème</sup>	<b>Bénéficiaires :</b> Parents des collégiens de 6 <sup>ème</sup>	
<b>Ambition collective</b> ⇨ Accompagner les parents pour la réussite des collégiens		
<b>Présentation :</b>  Ce projet a pour ambition de permettre aux parents des collégiens de 6 <sup>ème</sup> de mieux appréhender à la fois leur rôle au sein du collège de leur enfant mais également le rôle du Département et de ses compétences dans la scolarité des collégiens. Ce projet se déroulera <u>en deux temps</u> :  Un temps au sein du collège lors de la journée de rentrée des collégiens de 6 <sup>ème</sup> ou les parents seront invités à prendre un petit déjeuner convivial afin de pouvoir à la fois se connaître mais aussi rencontrer les personnes ressources de l'établissement.  Une information sur la manière dont le Département accompagne les collégiens et les parents, sera proposée sous format numérique. Cette ressource sera élaborée de manière participative en consultant des parents volontaires sur leurs besoins en termes d'information.		

# Lutter contre toutes les formes de discrimination

<b>Atelier Démocratie et Courage</b>		<b>Ce qui change en 2024 :</b> Nouvelle formule : action orientée vers un groupe d'élève ciblé par le collège
<b>Financement départemental :</b> via une convention avec la Fédération Léo Lagrange	<b>Bénéficiaires :</b> 180 ateliers proposés aux 125 collèges. Les ateliers s'adressent à un groupe d'élèves, identifié par par l'équipe de vie scolaire du collège	
<b>Ambition collective</b> ⇒ Contribuer à l'éducation à la citoyenneté des jeunes et des collégiens		
<b>Participation 2023 – 2024 :</b> 68 collèges – 329 ateliers		
<b>Présentation :</b>		
<p>Le dispositif « Démocratie &amp; Courage » est un programme d'éducation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations, développé par la Fédération Léo Lagrange. Les interventions à destination des collégiens et collégiennes reposent sur des principes de pédagogie active et participative, encadrées par les pairs, des jeunes en service civique.</p> <p>Organisée sous forme d'ateliers de trois heures pour un groupe constitué par le collège en fonction des besoins identifiés, la démarche vise à sensibiliser les jeunes collégiens et collégiennes ambassadeurs contre les discriminations, le racisme, la violence et à contribuer à l'éveil et à la construction d'un esprit critique, civique et citoyen.</p> <p>Trois thématiques d'interventions sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• « Préjugés, quand tu nous tiens ! » sur le racisme et les mécanismes de discriminations.</li><li>• « Face à la violence, je réagis ! » sur les différentes formes de violences, sur le cyber-harcèlement.</li><li>• « Le Respect, c'est mutuel(le) ! » sensibilisation sur les discriminations sexistes et homophobes.</li></ul> <p>Les équipes des collèges sont invitées à candidater, en explicitant notamment la plus – value attendue des ateliers dans le cadre d'un projet global autour de la citoyenneté. Une réunion de cadrage est organisée en début d'année à l'échelle du territoire en présence des porteurs de projets.</p>		

<b>Projet Citoyenneté Egalité Fille - Garçon</b>		<b>Ce qui change en 2024 :</b> Continuité – 2 <sup>ème</sup> année
<b>Financement départemental :</b> 1500 € par collège	<b>Bénéficiaires :</b> tous les collégiens	
<b>Ambition collective</b> ⇒ Promouvoir l'égalité femmes-hommes		
<b>Participation 2023 – 2024 :</b> 86 collèges impliqués dans la démarche		
<b>Présentation :</b>		
<p>Dans la continuité de l'action engagée en 2023-2024, le Département propose, aux équipes des collèges, pour l'année scolaire 2024/2025 de poursuivre les démarches visant à promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons.</p> <p>Pour rappel, les trois principaux objectifs ont fait l'objet d'un engagement sur les territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ La lutte contre les stéréotypes ;</li></ul>		



- ✓ La prévention et la lutte contre les violences sexuelles et comportements sexistes ;
- ✓ L'égalité dans les parcours scolaires et l'orientation professionnelle.


et se met en œuvre sur trois niveaux d'implication :

- ✓ Des actions à destination des collégiens réalisées à l'initiative des établissements sur l'année scolaire
- ✓ Une instance de suivi et conseil à l'échelle du territoire et réunissant porteurs de projets des collèges et services départementaux
- ✓ Une démarche de valorisation, sous un format numérique laissé libre, permettant de faire le bilan de cette démarche partenariale portée sur deux ans.


## *Faire confiance aux jeunes*

<b>Budget participatif des collégiens</b>		<b>Ce qui change en 2024 :</b> Ajustement de la participation financière du Département suite à l'étude des premières sollicitations de cette année. Cette marge permet de financer de nouvelles actions
<b>Financement départemental</b> : 1000 € par collège	<b>Bénéficiaires</b> : tous les collégiens	
<b>Ambition collective</b> ⇨ Faire confiance aux jeunes		
<b>Participation 2023 – 2024</b> : 125 actions en cours de réflexion		
<b>Présentation :</b>		
<p>Le Département entend valoriser l'engagement et éveiller chez les collégiens un sens de l'initiative citoyenne, en offrant la possibilité de s'impliquer concrètement dans la vie de leur collège et en décidant des projets qui seront financés et réalisés à partir de leur proposition.</p> <p>Délégués de classe, membres du Conseil de vie collégienne, éco-délégués, groupe d'amis, élève d'une classe... tous les collégiens peuvent participer tant qu'ils ont une bonne idée partagée et d'intérêt collectif.</p> <p>Chaque collège bénéficie d'un budget pour concrétiser « <b>les projets pensés, élaborés et réalisés par les collégiens et pour les collégiens</b> » qui visent à améliorer leur cadre de vie et de travail, par des initiatives solidaires, intergénérationnelles, des actions de sensibilisation et de prévention, des projets éco-citoyens et de développement durable...</p> <p>L'objectif est d'accompagner les collégiens dans leurs projets, leur donner confiance en eux comme en l'avenir, les amener à se respecter, respecter les autres et leur environnement, les encourager dans leur prise de responsabilité en les rendant acteurs. Les différentes actions sont étudiées et suivies au fil de l'eau par les services départementaux afin à la fois d'accompagner au plus près les collèges et les collégiens et de participer à leur valorisation.</p> <p>Les collégiens pourront proposer et mener plusieurs projets différents tout au long de l'année scolaire dans le respect de l'enveloppe financière. Les projets doivent rayonner obligatoirement à l'échelle du collège et faire l'objet d'une restitution selon un format défini par le collège.</p> <p>Un comité de suivi associant le Chargé de mission Education du territoire sera mis en œuvre avec la participation des élèves concernés.</p>		

# Faire de l'éducation un levier pour changer les comportements et répondre aux défis du développement durable.

<b>S'engager pour la biodiversité avec Eden 62</b>		<b>Ce qui change en 2024 :</b> Nouvelle action
<b>Financement départemental</b> : via une convention avec le syndicat mixte Eden 62	<b>Bénéficiaires</b> : les éco-délégués de 30 collèges	
<b>Ambition collective</b> ⇨ Eveiller les consciences aux enjeux climatiques		
<h3>Présentation :</h3> <p>Le Département et Eden 62 proposent aux collèges de s'engager dans une démarche globale de sensibilisation et de préservation de la biodiversité locale en bénéficiant d'un accompagnement dans la durée, ouvert à l'ensemble de la communauté éducative du collège, et encourageant la participation citoyenne de chacun.</p> <p>Les objectifs de la démarche sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faire connaître de manière plus approfondie aux collégiens comme aux enseignants la biodiversité locale proche de l'établissement (ENS ou espaces de nature)</li><li>- Les rendre acteurs de la préservation par des inventaires, des suivis, des aménagements éventuels</li><li>- Aider et accompagner les élèves ambassadeurs pour promouvoir la biodiversité dans l'enceinte du collège mais également sur le territoire</li><li>- Accompagner les enseignants vers la gestion autonome des espaces et aménagements mis en place</li></ul> <p>Une démarche pluriannuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>ère</sup> année : découverte et meilleure connaissance de l'environnement proche pour favoriser la biodiversité dans le collège (20h) : découverte qualitative d'un ENS ou d'un espace nature proche, inventaire de la biodiversité du collège, diagnostic participatif pour identifier des solutions</li><li>• 2<sup>ème</sup> année : mise en place opérationnelle des solutions (aménagements) avec les élèves / accompagnement des équipes éducatives sur la gestion des aménagements et coins nature pour pérenniser les actions au-delà de l'intervention d'Eden (15h)</li><li>• 3<sup>ème</sup> année : valorisation des actions (création de supports, organisation d'événementiels) et mise en réseau avec les acteurs de territoire (communes, associations locales), poursuite de l'accompagnement sur les aménagements, leur valorisation et la prise en charge de la formation des enseignants (10h)</li></ul>		

<b>Défi développement durable</b>		<b>Ce qui change en 2024 :</b> Nouvelle action
<b>Financement départemental</b> : via une convention avec l'association « Ma Petite Planète »	<b>Bénéficiaires</b> : tous les collégiens	
<b>Ambition collective PRC</b> ⇒ Agir en citoyen du monde		
<b>Présentation :</b>		
Sensibiliser et passer à l'action concrètement, à travers des défis du quotidien, un maximum de personnes sur le sujet de l'écologie. Tel est l'enjeu de cette nouvelle action.		
Le Département propose à l'ensemble de la communauté éducative du Pas de Calais de s'engager dans une démarche autour du développement durable, en 2 temps :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant trois semaines, l'ensemble des acteurs des collèges sont invités à réaliser un maximum de défis, en classe ou à la maison. Ces multiples défis sont mis à disposition de l'enseignant par l'association « Ma petite planète » via une application.</li> <li>• Au terme de ce premier volet, les collèges identifient le ou des défis qu'ils comptent relever à l'échelle d'un établissement, soit en s'inspirant des défis de la première vague, soit en créant leur propre défi ou encore en se donnant les moyens de répondre à un défi existant. Il s'agit d'un challenge, mesurable et concret. Le budget participatif des collégiens peut être mobilisé si un besoin de financement est nécessaire pour concrétiser le défi, les dépôts de projets par les élèves se faisant après la période du défi.</li> </ul>		
Une restitution départementale est organisée pour mettre en valeur les engagements des collégiens, les résultats obtenus et promouvoir auprès des autres établissements, les possibilités d'actions.		

<b>Des économies d'énergies dans mon collège !</b>		<b>Ce qui change en 2024 :</b> Reconduction
<b>Financement départemental</b> : 2400 € par collège	<b>Bénéficiaires</b> : tous les collégiens et l'équipe de 10 collègues	
<b>Ambition collective</b> ⇒ Agir en citoyens du Monde		
<b>Participation 2023 – 2024</b> : 8 collèges		
<b>Présentation :</b>		
Ce projet vise à promouvoir un travail collaboratif avec les collèges volontaires et le Céréma autour du challenge CUBE.S, challenge sur des économies d'énergies au sein de l'établissement.		
Le collège sera accompagné et engagé sur 2 ans afin de réaliser un état des lieux de ses consommations et de définir un plan d'actions visant à réduire ses consommations et de relever un défi qui quantifiera ces économies d'énergie. Les résultats obtenus lui permettront de concourir au niveau nationale dans différentes catégories (gain de ces économies, réalisation d'un évènement en collège...)		
De plus les collégiens inscrits dans ce projet seront encadrés au sein du collège par plusieurs acteurs dont le/les enseignants, l'adjoint gestionnaire et l'agent de maintenance du collège. Ce projet est un engagement sur 2 années		

pour le collège. De plus, les élèves pourront chez eux avec leurs parents réaliser quelques actions d'économies d'énergies

## Vers une « génération mer » au collège

**Ce qui change en 2024 :**  
Nouvelle formule  
Accompagnement technique renforcé des équipes pour amener davantage de collégiens vers la réalisation de défis

**Financement départemental :** billetterie et e-classe

**Bénéficiaires :** tous les collégiens

**Ambition collective** ⇨ Eveiller les consciences aux enjeux climatiques

**Participation 2023 – 2024 :** 59 collèges – 5 600 collégiens – 256 classes

### Présentation :

Le Département, en partenariat avec le centre de la Mer Nausicaa souhaite placer les collégiens au cœur d'un enjeu mondial qui vise à valoriser le rôle important des océans dans les changements climatiques. Depuis plusieurs années, les conséquences du dérèglement climatique se traduisent par une diminution de la disponibilité en eau, la multiplication des risques de sécheresses, un appauvrissement de la biodiversité, le développement des incendies de forêt et des vagues de chaleur.

Pour permettre aux collégiens d'être pleinement acteurs de leur futur projet, chaque classe :

- bénéficie d'une animation E-classe avec les médiateurs de Nausicaa en visioconférence.
- effectue une visite à Nausicaa avec le livret de visite « Secrets démasqués ».
- imagine un défi pour l'Océan.

Si plusieurs classes sont concernées au sein d'un établissement, le collège met en œuvre une démarche de sélection qui lui permet de présenter un seul défi lors d'une restitution organisée à l'échelle du territoire.

Une démarche de suivi et d'accompagnement est mise en place par le département et Nausicaa à l'échelle des territoires. Celle – ci se concrétise par la présentation du défi de chaque collège sur le territoire au printemps 2025, face à un jury d'experts. Les défis présentant un fort intérêt scientifique et une possibilité de réalisation l'année suivante, soit dans les collèges, soit en direction de la population du Pas-de-Calais seront présentés lors de la Journée mondiale de l'Océan en juin à Nausicaa.

## Découvrir le Pas-de-Calais, un territoire rural

**Ce qui change en 2024 :**  
Nouvelle formule : orientation du contenu des ateliers vers la notion d'alimentation

**Financement départemental :** 100 € / classe

**Bénéficiaires :** le nombre de classes est laissé à l'appréciation du collège

**Ambition collective :** ⇨ Promouvoir l'égalité dans l'assiette

**Participation 2023 – 2024 :** 70 collèges – 7 300 collégiens – 328 classes

### Présentation :

Le Département souhaite renforcer la sensibilisation des collégiens à une alimentation locale et de saison, en lien avec les producteurs locaux, soucieux de l'impact environnemental.


Dans cet esprit, les collégiens sont invités à visiter une exploitation agricole de proximité afin de découvrir le monde rural, les activités agricoles et les paysages autour de l'exploitation.

Il s'agit de valoriser les ressources et les acteurs du territoire, renforcer le lien avec la restauration du collège et appréhender les enjeux de la restauration scolaire dont la réduction du gaspillage alimentaire

# *Faire grandir les collégiens*

*Pratiques*  
*Rencontres*  
**Découverte**  
*Diversité des pratiques*  
*Esprit critique*  
*Egalité des chances*

# Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens

<b>Collège au cinéma</b>		<b>Ce qui change en 2024 :</b> Reconduction
<b>Financement départemental</b> : prise en charge des transports entre le collège et la salle de cinéma	<b>Bénéficiaires</b> : Les classes identifiées par le collège	
<b>Ambition collective</b> ⇒ proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité		
<b>Participation 2023 – 2024</b> : 21 collèges – 50 classes		
<b>Présentation :</b>		
<p>Collège au cinéma est un dispositif de sensibilisation des jeunes à l’art cinématographique mis en place par les Ministères chargés de la Culture et de l’Éducation, en partenariat avec les Départements et les professionnels du cinéma et de l’action culturelle. La coordination du dispositif est gérée en binôme par l’association « De la suite dans les images » et le cinéma Les Étoiles de Bruay-la-Buissière. Le dispositif est ouvert à 50 classes. Dans une perspective de créer des liens pérennes entre les collèges et les salles de cinéma, le collège bénéficie de l’action pour une durée de trois ans.</p> <p>Le dispositif prévoit le visionnage de 3 films pour 2 à 4 classes sur l’année selon une programmation établie par un comité associant enseignants et professionnels du cinéma. Des prolongements pédagogiques (deux rendez-vous en classe entre les élèves et un intervenant spécialiste de l’image) sont prévus tels que la participation à un festival de cinéma (Arras Film Festival ou Cinémonde à Berck), l’Initiation à la prise de vue, la découverte des métiers de l’image, des métiers de l’industrie du jeu vidéo et des filières de formation Enfin, un partenariat financier est partagé avec le collège qui prend en charge les entrées (2,80 € / élève). Le Département prend en charge les transports vers les cinémas (3 projections annuelles) et les prolongements.</p>		
<b>Classe mémoire – La Coupole d’Helfaut</b>		<b>Ce qui change en 2024 :</b> Nouvelle action
<b>Financement départemental</b> : billetterie et transports entre le collège et La Coupole	<b>Bénéficiaires</b> : tous les élèves de 3 <sup>ème</sup>	
<b>Ambition collective</b> ⇒ Contribuer à l’éducation à la citoyenneté des jeunes et des collégiens		
<b>Présentation :</b>		
<p>Le Pas-de-Calais dispose sur son territoire de l’un des monuments historiques les plus impressionnants de la Seconde Guerre mondiale en Europe. La Coupole, édifée par l’organisation Todt à partir de l’automne 1943, est la première base souterraine allemande de lancement de fusées V2. Ce gigantesque bunker souterrain, constitué de nombreuses galeries, est surmonté d’un dôme couvrant la salle de préparation au tir : une demi-sphère en béton armé de 77 mètres de diamètre et de 5,5 mètres d’épaisseur, pesant 55 000 tonnes.</p>		

Depuis 1997, le site a été réhabilité pour devenir aujourd'hui un Centre d'Histoire et de Mémoire, véritable lieu de ressource, de recherche et de compréhension des enjeux historiques et scientifiques de la Seconde Guerre mondiale, depuis l'Occupation jusqu'à la face cachée de la conquête spatiale.

Le Département propose, à destination des collégiens de 3<sup>ème</sup>, une visite de ce lieu emblématique et porteur de sens. L'ambition, partagée avec les équipes éducatives, vise à construire une mémoire collective, contribuer au sentiment d'appartenance, participer à l'éveil des consciences dans un monde profondément marqué par les conflits.

<b>Art et Culture au collège</b>		<b>Ce qui change en 2024 :</b> Reconduction
<b>Financement départemental</b> : 20 € / élève ( 2 000 € pour les établissements à moins de 100 élèves / niveau	<b>Bénéficiaires</b> : les élèves d'un niveau, identifié par l'équipe pédagogique	
<b>Ambition collective</b> ⇨ rendre accessible à tous les pratiques culturelles et sportives		
<b>Participation 2023 – 2024</b> : 121 collèges – 14 962 collégiens impliqués dans un projet culturel		
<b>Présentation :</b>		
Il s'agit de favoriser l'accès des collégiens aux arts et à la culture, en proposant à un niveau de bénéficiaire d'une démarche artistique et culturelle : rencontre avec les artistes et les œuvres, fréquentation d'un lieu culturel, accueil d'artistes et professionnels de la culture au sein de l'établissement.		
Tous les domaines artistiques et culturels peuvent être sollicités, y compris la culture scientifique.		
Les actions, élaborées par les équipes pédagogiques, s'appuient en priorité, sur les acteurs de proximité pour faciliter des liens pérennes, autour de :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La rencontre qui ancre l'élève dans son environnement ;</li> <li>✓ La pratique qui permet à des élèves d'agir, d'expérimenter, de créer ;</li> <li>✓ La connaissance des métiers liés à la culture ;</li> </ul>		
Les projets culturels qui font l'objet d'un déplacement en dehors des Hauts-de-France ne sont pas éligibles.		

## *Promouvoir l'ouverture européenne*

<b>A la découverte de l'Europe</b>		<b>Ce qui change en 2024 :</b> Nouvelle formule : possibilité de proposer un projet sur une journée. Orientation de la proposition vers les institutions européennes
<b>Financement départemental</b> : 1500 € / collège	<b>Bénéficiaires</b> : tous les collégiens	
<b>Ambition collective</b> ⇨ Promouvoir la tolérance et l'ouverture au monde		
<b>Participation 2023 – 2024</b> : 95 collèges – 5 200 collégiens concernés par un séjour européen		
<b>Présentation :</b>		




Les collégiens du Pas-de-Calais sont invités à découvrir l'histoire, le patrimoine et la richesse culturelle de nos voisins européens, soit sous la forme d'un séjour avec nuitée ou d'une journée découverte.


Deux entrées sont privilégiées pour élaborer les projets :

- La découverte linguistique et culturelle d'un pays européen ;
- La découverte de l'histoire, de l'organisation de l'Union Européenne (visite des Institutions : Parlement européen, commission européenne...) et de son action concrète (réalisation, projet...).

Les équipes volontaires qui s'engagent sur la thématique de l'Union Européenne bénéficieront d'un accompagnement spécifique proposé par une école de journalisme au titre du dispositif « Jeunes Reporters en Europe ».

## Mieux comprendre les enjeux contemporains

<b>Webradio 62 : la webradio des collégiens</b>		<b>Ce qui change en 2024 :</b> Reconduction
<b>Financement départemental :</b> Prêt de matériel ou 2800 € par collège	<b>Bénéficiaires :</b> tous les collégiens	
<b>Ambition collective</b> ⇒ Contribuer à l'éducation à la citoyenneté des jeunes et des collégiens		
<b>Participation 2023 – 2024 :</b> 49 collèges – 1 540 collégiens impliqués dans une webradio		
<b>Présentation :</b>		
L'objectif est de sensibiliser les collégiens aux enjeux de l'éducation aux médias, en favorisant la prise en main de matériel et en accompagnant la production de contenus audio (capsules en podcast, émissions dans les conditions du direct). La pratique du langage journalistique a pour objectif de développer l'esprit critique des collégiens, leur curiosité et le questionnement citoyen sur le monde qui les entoure.		
Le dispositif comprend plusieurs volets :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accompagnement méthodologique par les partenaires (CLEMI, Réseau Canopé, radios associatives)</li> <li>- Une mise à disposition de matériel ; soit un kit simple pour la réalisation de courtes capsules (podcasts), soit un matériel fixe plus permettant de produire de véritables émissions dans les conditions du direct</li> <li>- Un cadre de production : les élèves contribuent à un projet départemental autour d'une thématique partagée</li> </ul>		
Les productions des collégiens sont proposées à l'ensemble de la communauté éducative du Pas de Calais via l'Espace Numérique de Travail, leur permettent de devenir médiateurs de leur environnement et leur territoire.		

<b>Partenariat avec Sciences Po Lille</b>		<b>Ce qui change en 2024 :</b> Reconduction
<b>Financement départemental :</b> via une convention avec Sciences Po Lille	<b>Bénéficiaires :</b> 10 élèves de 3 <sup>ème</sup> par collège	
<b>Ambition collective</b> ⇒ Garantir l'égalité des chances au collège		

## **Présentation :**

L'objectif de cette action est de sensibiliser les collégiens et notamment ceux de milieu social modeste afin d'élargir leurs horizons et de leur faire prendre conscience de leurs capacités. Même si l'entrée dans cette filière de formation n'est pas forcément la finalité de ce projet, le programme constitue un tremplin permettant de découvrir une filière d'excellence, de lever certaines représentations ou verrous mentaux. Il fournit un cadre d'apprentissage qui encourage les élèves à devenir des individus faisant preuve de créativité, de pensée critique et de réflexion.

Pendant une année scolaire, les collégiens, encadrés par leur(s) professeur(s) et un étudiant tuteur de Sciences Po mène collectivement un travail d'inspiration universitaire : définition du sujet, recherches documentaires, rencontres avec des experts, rédaction d'un rapport et préparation et présentation de leur sujet face à un jury d'universitaire.

L'année PEI en 5 temps forts :

- En novembre 2024 : l'accueil des collégiens et de leurs professeurs à l'Hôtel du Département pour la présentation du partenariat ;
- Au collège, la constitution de groupes de travail en vue de préparer et de présenter un exposé portant sur une problématique spécifique définie en concertation avec Sciences Po Lille ;
- Pendant les vacances de février 2025, la découverte des locaux de Sciences Po Lille ;
- En mai 2025 : soutenance des projets devant un jury à l'Hôtel du Département ;
- En juin 2025 : l'organisation d'un voyage d'études pour récompenser les meilleurs travaux.

## Convention de partenariat éducatif Année scolaire 2024-2025

Entre

le **Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson à Arras, représenté par monsieur Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente, en date du XXX

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

le **collège « xxx »**, situé « xxx rue xxxxxxxx » à « xxxx », représenté par le chef d'établissement et suite à la présentation au Conseil d'administration du XXX

ci-après dénommé « le Collège »,

d'autre part,

### PREAMBULE

Le Département porte l'ambition de proposer à l'ensemble des collégiens et tout au long de leur parcours scolaire, les meilleures conditions de travail, d'épanouissement et de réussite.

Cette priorité se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre du projet de mandat et sa déclinaison à travers le Pacte des Réussites Citoyennes qui s'articule notamment autour de 2 défis :

- **Ouvrir le champ des possibles**
  - Faire confiance aux jeunes
  - Garantir l'égalité des chances au collège
  - Accompagner les parents pour la réussite des collégiens
  
- **Faire société, ensemble, avec nos différences**
  - Favoriser l'intégration et la tolérance pour lutter contre les discriminations
  - Promouvoir l'égalité femmes-hommes
  - Contribuer à l'éducation à la citoyenneté des jeunes et des collégiens
  - Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens
  - S'appuyer sur les valeurs du sport pour créer du lien
  - Éveiller les consciences aux enjeux climatiques
  - Promouvoir l'ouverture au monde

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département engage une dynamique forte dans laquelle le projet éducatif départemental s'inscrit, en collaboration avec les acteurs éducatifs et les ressources des territoires, pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves, partout dans Pas-de-Calais.

Afin de permettre au Collège et à ses partenaires de concrétiser des projets éducatifs, le Département accorde des moyens financiers supplémentaires et attribués dans le cadre d'un appel à projet, ouvert à tous les collèges publics.

## CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### Article 1<sup>er</sup> : Objet

Le Département réaffirme son soutien, dans le cadre du partenariat éducatif départemental, à toutes les initiatives qui promeuvent les valeurs humanistes de solidarité, d'égalité, de tolérance, d'ouverture d'esprit et d'inclusion.

Dans le strict respect des compétences de chacun, le Collège s'est inscrit dans ce partenariat et a répondu favorablement à l'appel à projet, en proposant les démarches éducatives suivantes et articulées autour de 2 piliers fédérateurs :

Axe	Objectifs	Action	Numéro du projet	Financement Départemental Attribué au collège	Financement départemental attribué au partenaire
Bien vivre ensemble au collège	Favoriser l'intégration de tous les élèves	Journée de cohésion 6 <sup>ème</sup>			
		Carrefour des parents			
	Lutter contre les discriminations	Ateliers Démocratie & Courage			
		Projet Egalité Fille-Garçon			
	Faire confiance aux jeunes	Budget participatif des collégiens			
	Changer les comportements et répondre aux défis du développement durable.	S'engager pour la biodiversité avec EDEN			
		Défi développement durable			
		Des économies d'énergie dans mon collège			
		Vers une génération mer			
		Découvrir le Pas-de-Calais, territoire rural			
Faire grandir les collégiens	Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens	Collège au Cinéma			
		Classe mémoire - La Coupole			
		Art et culture au collège			
	Promouvoir l'ouverture européenne	A la découverte de l'Europe			
	Mieux comprendre les enjeux contemporains	Partenariat avec Sciences Po			
		Webradio 62			

<b>Total du financement départemental pour Les projets éducatifs 2024-2025 du collège :</b>	€
---	---

<b>Dont financement versé directement au collège :</b>	€
--	---

<b>Dont financement attribué aux partenaires pour la réalisation des ateliers au collège :</b>	€
--	---

## Article 2 : Le montant de la subvention

Afin de permettre la réalisation des actions définies à l'article 1 (hors financement attribué aux partenaires pour la réalisation des ateliers au collège) et en prenant en compte les reliquats des projets éducatifs identifiés par le Collège en juin 2024, le Département verse au collège, une participation d'un montant :

Subvention accordée aux projets	Reliquats disponibles au collège – RCD 2024	Participation départementale versée au collège

## Article 3 : Les modalités de paiement

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et les virements seront effectués, en une seule fois, par le payeur départemental (comptable assignataire de la dépense).

## Article 4 : La durée de la convention

La présente convention s'applique pour la période couvrant l'année scolaire 2024-2025. Elle régit les obligations nées entre les parties pendant cette période à compter de sa date de signature par les parties.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

## Article 5 : Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à :

- ✓ utiliser les montants attribués à la réalisation des actions éducatives définies à l'article 1.
- ✓ rendre compte au Département, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2025, du bilan financier des actions, selon des modalités d'enquête qui seront communiquées à partir du 2 mai 2025. Les factures doivent être mises à disposition en cas de demande du Département.
- ✓ mentionner le soutien financier du Département lors des présentations ou valorisations des projets sur tous les supports de communication (site internet de l'établissement, affiches, flyers, documents en lien avec les familles...) en y apposant obligatoirement le logo du département :



## Article 6 : Le bilan de la convention

Chaque année avant la fin de l'année scolaire, les deux parties s'engagent à faire un bilan qualitatif des opérations et à partager les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre pour l'année scolaire suivante.

## Article 7 : Modifications, résiliation de la convention et voies de recours

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant. En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception, valant mise en demeure.

La résiliation de la présente convention pourra entraîner le remboursement total ou partiel de l'aide versée indiquée à l'article 2. En cas de désaccord entre les parties, ces dernières tenteront un règlement amiable. À défaut, le tribunal administratif de Lille est seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait en deux exemplaires,

Pour le Collège,  
Le Chef d'établissement,

Pour le Département du Pas-de-Calais,  
Le Président du Conseil départemental,

XXXX

Jean-Claude LEROY

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction de l'Éducation et des Collèges  
Service Réussites Éducatives et Prospectives

RAPPORT N°40

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 25 MARS 2024

#### LE PARTENARIAT ÉDUCATIF AVEC LES COLLÈGES PUBLICS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLÉGIENS DU PAS-DE-CALAIS

Le Département a élaboré une nouvelle démarche éducative, impulsée par le projet de mandat et sa déclinaison au sein du pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais », voté le 21 novembre 2022.

A destination des équipes des collèges publics, ce nouveau cadre de fonctionnement et d'échanges rencontre le succès escompté, avec l'adhésion des 125 collèges publics à la convention de partenariat et, l'engagement de la communauté éducative dans de nombreuses actions au titre de cette année scolaire 2023-2024.

Les actions éducatives proposées visent principalement la construction du futur citoyen. Cette ambition est largement partagée avec la communauté éducative des collèges du Pas-de-Calais. Le collège est en effet une étape charnière, le moment où l'adolescent se construit, se découvre, s'ouvre aux autres et au monde. Les actions présentées dans ce partenariat sont autant d'opportunités de découverte, de construction et d'engagement.

Le partenariat éducatif constitue un réel vecteur d'accompagnement social de transition écologique, énergétique ou sociétale, auxquelles le Département est particulièrement attentif. A ce titre, la question de l'égalité fille-garçon permet de mobiliser cette année 86 collèges autour de cette thématique portée par le Département dans le cadre de son projet de mandat en association étroite avec la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale. Répondre aux défis d'un département côtier, en première ligne face au dérèglement climatique, est également un sujet qui au travers de l'opération « génération mer » permet à 5600 collégiens (256 classes) de s'intéresser et de modifier les comportements.

Dans cet esprit, le partenariat éducatif à destination des collèges pour l'année scolaire 2024-2025 se poursuit autour des 2 axes fédérateurs ; « Bien vivre ensemble au collège » et « faire grandir les collégiens ».

« Favoriser l'intégration et lutter contre les discriminations, faire confiance aux jeunes, faire de la culture un vecteur de citoyenneté, promouvoir l'ouverture pour mieux comprendre ce qui nous entoure » sont autant d'entrées qui permettent de répondre aux nouveaux enjeux.

Ainsi, pour l'année scolaire 2024-2025, le partenariat éducatif proposé aux collèges s'articule autour de 16 actions;

✓ 4 actions nouvelles afin de répondre aux nouveaux enjeux tels que le développement durable ou l'accès à la culture:

- Le « carrefour des parents » dont l'objectif est de permettre aux parents des élèves de 6<sup>ème</sup> de mieux appréhender leur rôle au collège ainsi que le rôle du Département ;

- « S'engager pour la biodiversité avec Eden 62 », invitant les collèges à s'inscrire dans une démarche globale de préservation de la biodiversité du collège grâce à l'accompagnement et à l'expertise d'Eden 62 ;

- Le « défi développement durable », partant d'un temps fort de trois semaines pendant lequel l'ensemble de la communauté éducative du Pas-de-Calais sera invitée à relever un maximum de défis écologiques dans leur vie quotidienne et aboutissant à la mise en place d'actions concrètes par les collégiens ;

- Classe mémoire avec la Coupole d'Helfaut : permettre à l'ensemble des élèves de 3<sup>ème</sup> d'appréhender les enjeux historiques et mémoriels de la seconde guerre mondiale par la visite d'un lieu emblématique de l'histoire du département, la Coupole d'Helfaut.

✓ L'évolution de 6 actions existantes afin d'une part, de renforcer la visibilité de l'accompagnement départemental, notamment par la mise en place de temps de restitution, et d'autre part de renforcer la cohérence de ces propositions éducatives avec le projet de mandat :

- Journée de cohésion pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> ;

- Les ateliers « Démocratie et courage » avec la fédération Léo Lagrange ;

- Budget participatif des collégiens ;

- Vers une génération mer avec Nausicaa ;

- Découvrir le Pas-de-Calais, un territoire rural ;

- A la découverte de l'Europe.

✓ La reconduction de 6 actions dans un cadre identique aux années précédentes :

- Agir ensemble pour l'égalité fille-garçon ;

- Des économies d'énergie dans mon collège ;

- Collège au cinéma ;

- Art et culture au collège ;

- Partenariat avec Science Po ;

- Web radio 62.

Les actions proposées se fondent sur le respect de 3 principes : la reconnaissance du rôle du Département comme co-éducateur, la coopération autour d'enjeux partagés et l'animation en lien avec les ressources du territoire.

Sur la base d'un appel à projet, lancé au printemps 2024 et ouvert à tous les collèges publics, les équipes éducatives des collèges détermineront les actions qu'elles comptent mettre en œuvre dans le cadre des priorités départementales. Les financements attribués par action selon les modes de calcul en annexe, seront examinés et présentés dans un rapport spécifique.

Afin de faciliter la communication et la valorisation de ce cadre de collaboration avec les établissements, il est proposé de renouveler le principe de la

convention de partenariat qui sera présentée au Conseil d'administration du collège en début d'année scolaire. Cet acte permettra non seulement de rendre lisible l'engagement, notamment financier, du Département auprès de la communauté éducative, mais également de créer les bases d'un partenariat structurant.

Cette politique volontariste bénéficie d'un financement dédié à hauteur de 1,5 millions d'euros.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'adopter le cadre du partenariat éducatif et les propositions d'actions, au titre de la participation du Département aux actions éducatives mises en place dans les collèges publics du Pas-de-Calais, au titre de l'année scolaire 2024 - 2025, selon les modalités reprises au présent rapport et son annexe 1 ;
- de m'autoriser à lancer l'appel à projets en direction des collèges publics tel que défini par le présent rapport et ses annexes ;
- de valider le projet de convention type qui définira les modalités du partenariat éducatif entre le Département et le collège selon les termes du projet joint en annexe n°2.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY